

# En Tunisie, l'ombre de la torture est de retour

Malgré les acquis de la révolution de 2011, les mauvais traitements perdurent dans les lieux de détention

TUNIS - correspondant

**A**hmed Ben Abda, 36 ans, a l'œil droit éteint. Il est borgne, séquelle d'un très mauvais coup. Sanglé dans son blouson de cuir, M. Ben Abda raconte, sans colère, cette fâcheuse soirée de la fin 2013, quand le hasard l'a fait croiser un véhicule de police à l'entrée de La Marsa, dans la périphérie nord de Tunis. Il est contrôlé, ses papiers sont en règle. On le prend néanmoins pour un voleur, il proteste, il est embarqué manu militari. Dans le huis clos du fourgon, les coups pleuvent avec une rare violence. Quand il rouvre les yeux, il ne voit plus que d'un seul. Son syndicat veillera à ce que l'infirmité ne lui coûte pas son travail d'employé dans une société de transports urbains. Mais la leçon qu'il tire de son infortune est grinçante : « *La Révolution n'a rien changé !* »

Cas isolé ? Pratiques systématiques ? Si les analyses divergent sur la nature du phénomène, le simple fait que l'on débattre de la permanence de la torture – et d'une manière plus générale, des violences dans les lieux de détention – souligne les ambivalences de la transition tunisienne, cinq ans après la révolution de 2011. Le 21 avril à Genève, une délégation de Tunis emmenée par Kamel Jendoubi, le ministre chargé des droits de l'homme et des relations avec la société civile et les instances constitutionnelles, a dû s'expliquer devant le Comité contre la torture des Nations unies.

## « Faire avec un legs »

L'affaire brouille l'image extérieure – globalement favorable – de cette Tunisie célébrée comme un modèle de démocratie dans le

monde arabe. C'est un progrès réel : Tunis est sorti du déni ombrageux sur le sujet. « *Il ne sert à rien de nier, il faut juste resituer les choses dans leur contexte*, souligne M. Jendoubi. *Nous devons faire avec un legs, le passif de la dictature. On avance désormais, même si cela ne va pas aussi vite qu'on le souhaiterait.* » Il ne sert à rien de nier, en effet. Comment

éluder l'évidence ? La violence continue de sévir dans les commissariats et les prisons de Tunisie. Depuis 2011, sept personnes sont décédées de manière suspecte durant leur incarcération. L'Organisation contre la torture en Tunisie (OCTT) dépose chaque année une centaine de plaintes pour torture et violences dans les lieux de détention. Et encore ne s'agit-il pas de la seule organisation mobilisée sur cette question en Tunisie. Est-ce le retour de pratiques que l'on croyait oubliées, celles du régime autoritaire de Zine El-Abidine Ben Ali, et, avant lui, de Habib Bourguiba, le fondateur de la Tunisie moderne ?

« *Il ne s'agit pas d'un système comme sous Ben Ali*, précise Radhia Nasraoui, la présidente de l'OCTT et figure historique de l'opposition à l'ex-dictature. *Mais ces pratiques tendent à devenir systématiques.* » Amna Guellali, la directrice du bureau de Human Rights Watch (HRW) pour la Tunisie, souligne aussi que ces pratiques deviennent « *généralisées* » au-delà de cibles politiques spécifiques, lesquelles concentraient la violence d'Etat sous Ben Ali. Une sorte de culture du passage à tabac où les coups portés sont « *plus bruts et moins sophistiqués* », selon la formule de Mme Guellali, que sous la dictature. « *Cela peut*

*arriver désormais à quiconque en conflit avec un membre des forces de l'ordre* », s'inquiète Gabriele Reiter, la directrice du bureau de Tunis de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). L'œil éteint d'Ahmed Ben Abda est là pour en témoigner.

## « Pas des cas isolés »

Du côté officiel, on relativise évidemment. « *Il y a des cas, mais ce n'est plus un système comme avant* », nuance le ministre Kamel Jendoubi. « *Il peut y avoir des excès de zèle personnels, mais il n'y a pas de torture organisée* », affirme Chokri Hamada, policier et porte-parole du Syndicat national des forces de sécurité intérieure. « *On ne peut pas dire qu'il s'agit d'une politique systématique d'Etat* », admet Imen Triki, avocate très engagée dans la défense de certains détenus salafistes, et à ce titre souvent en conflit avec le ministère de l'intérieur. « *Pour autant, il ne s'agit pas de cas isolés, insiste-t-elle. Il y a une mentalité policière qui n'a pas changé.* » En somme, le système a vécu, mais une culture perdure.

Avocats et organisations de défense des droits de l'homme reconnaissent volontiers que l'Etat post-2011 tente de faire évoluer les pratiques. Pour preuve, l'adoption par le Parlement, en février, d'un amendement au code de procédure pénale rendant possible la présence de l'avocat aux côtés du prévenu au bout de deux jours (au lieu de trois) de garde à vue. La réforme est d'importance car la plupart des violences ont lieu durant cette phase liminaire de la détention. De la même manière, une instance nationale pour la prévention de la torture, créée par une loi fin 2013,

vient d'être mise en place par l'Assemblée. « *Il faut saluer ces efforts* », se félicite Imen Triki dont la personnalité sulfureuse lui a pourtant valu – ainsi qu'à Radhia Nasraoui, de l'OCTT – d'être écartée de cette instance.

Ces acquis législatifs ou institutionnels demeurent néanmoins insuffisants. L'arbitraire continue d'imprégner les pratiques. Les organisations des droits de l'homme dénoncent rituellement « *l'impunité* » dont bénéficient les forces de l'ordre responsables de violences. De fait, aucune procédure de plainte n'a réellement abouti à des condamnations dans des affaires postérieures à 2011. Ahmed Ben Abda conserve l'espoir que ceux qui ont éteint son œil à l'entrée de La Marsa, aujourd'hui en détention, finiront par rendre des comptes, mais la pression – directe ou indirecte – qui continue de peser sur lui est vive.

La flambée d'attentats djihadistes que la Tunisie a connue au fil de l'année 2015 a compliqué la lutte contre l'arbitraire. Avec un nombre de détenus dans des affaires de terrorisme oscillant entre 2000 et 3000, le risque de mauvais traitement s'est élevé. La tâche des militants des droits de l'homme est rendue difficile par un climat général propice à la crispation sécuritaire, l'opinion publique étant majoritairement acquise aux méthodes à poigne. Afin de lutter contre cet air du temps, 46 organisations des droits de l'homme, tunisiennes comme internationales, ont lancé le 28 avril à Tunis une campagne sur le thème « *Non au terrorisme, oui aux droits de l'homme* ». « *Il nous faut ramer à contre-courant* », regrette le ministre Kamel Jendoubi. ■

FRÉDÉRIC BOBIN